

PEROY-LÈS-GOMBRIES / ENVIRONNEMENT

Centre d'enfouissement dans le Bois du roi : un rapport d'expertise conforte les porteurs du projet

Les grands moyens. Il est peu de dire que la société Bois du roi paysagé a déployé ce mercredi 11 juillet les grands moyens pour convaincre les septiques du bien-fondé de leur démarche. Cette entreprise souhaite toujours aménager un centre d'enfouissement de déchets dans l'ancienne carrière du Bois du Roi, à Péroy-lès-Gombries. Ce dont les écologistes ne veulent absolument pas entendre parler. « C'est un non sens, estiment-ils. Ce n'est pas un endroit pour aménager une décharge ! »

Pour faire passer la pilule, les porteurs du projet ont depuis le départ lié cet aménagement à un programme en faveur de la biodiversité du Bois du Roi. En gros, le deal c'est : « Laissez-nous aménager notre centre d'enfouissement et, en contrepartie, nous vous promettons de restaurer les landes du Bois du roi et d'en assurer sa pérennité. » Mais, jusqu'alors, cet arrangement n'a pas convaincu les op-

posants au projet. D'où l'idée de la société Bois du roi payagé de faire appel au Muséum nationale d'histoire naturelle.

Ce mercredi 11 juillet, donc, les porteurs du projet ont installé de grands barnums au beau milieu du Bois du roi. Ils sont convié tous les journalistes de la place et même au-delà à une grande conférence de presse. Plusieurs élus de poids étaient également de la partie : Guy Harlé d'Ophove et Fatima Massau, pour la Région, Edouard Courtial, pour le Département et le Sénat, Richard Kubisz, le maire de Péroy-lès-Gombries... Tous ces élus sont favorables au projet pour ses retombées économiques et les créations d'emplois qu'il générerait. « Mais nous sommes également convaincu que ce projet présente la solution pour préserver la biodiversité du site, estime Guy Harlé d'Ophove. Les collectivités n'ont plus moyens d'entretenir des endroits remarquables tels que

celui-ci. »

Jean-Philippe Siblet, directeur de l'expertise au Muséum, et Philippe Gourdain, responsable scientifique de la cellule « Partenariats biodiversité », ont présenté un rapport qu'ils qualifient « d'expertise indépendante ». L'objectif de cette étude était d'évaluer la qualité, la pertinence et les effets sur la biodiversité du projet de préservations des landes du Bois du roi porté par la société « Bois du roi paysagé ». Sans surprise, le rapport confirme l'efficacité des actions de génie écologique menées... « Celles-ci permettent d'enrayer la disparition et même de restaurer la biodiversité remarquable des landes du Bois du roi », assurent les experts du Muséum.

Pour enfoncer le clou, Jean-Philippe Siblet a sensibilisé les personnes présentes au fait que « la restauration, bien plus que la simple préservation, est primordiale face au déclin de la biodiversité. »

Depuis qu'ils s'intéressent

au site, les porteurs du projet auraient investi 350 000 euros en dix ans en faveur des pelouses, des landes et des îlots de sénescence. « Economie peut rimer avec écologie », souligne à ce sujet Guy Harlé d'Ophove qui se trouve être, par ailleurs, le président des chasseurs de l'Oise.

UNE ÉTUDE INCOMPLÈTE

La conclusion des experts sonnent comme un avertissement : si la lande n'est plus entretenue, elle aura totalement disparue d'ici à vingt ans. Et la biodiversité du site en sera complètement détruite. Certaines espèces ont d'ailleurs déjà disparu malgré les efforts consentis par les porteurs du projet. « Il y a urgence à agir », a conclu Jean-Philippe Siblet.

On regrettera que le rapport ne tienne absolument pas compte du projet industriel à la base de toutes ces agitations. « Nous n'étions pas missionnés pour cela », expliquent les experts qui, tout en clamant leur indépendance, ont recon-



C'est ici, dans cette ancienne carrière de sable, que l'entreprise souhaite entreposer des déchets.

nu que ce rapport avait été commandé et financé par la société du Bois du roi. « Mais la caution morale du Muséum ne serait être remis en cause pour autant », assurent les porteurs du projet. Ce n'est forcé-

ment l'avis des opposants à l'aménagement d'un centre d'enfouissement dans ce coin-là du sud de l'Oise...

Frédéric NORMAND



Fatima Massau et Guy Harlé d'Ophove, pour la Région, Edouard Courtial, pour le Département et le Sénat, et Richard Kubisz, le maire de Péroy-lès-Gombries, de gauche à droite, sont venus conforter leur avis favorable au projet.



Jean-Philippe Siblet, du Muséum, ne pense que du bien des efforts consentis par la société Bois du roi paysagé.

Les écologistes ne sont toujours pas convaincus



Didier Malé préside le ROSO.

Didier Malé, qui préside le regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO), ne veut toujours pas entendre parler de l'exploitation d'un centre

d'enfouissement dans le Bois du roi. « Nous ne céderons pas, assure-t-il. Le rapport du Muséum ne change rien à l'affaire. Surtout qu'il ne dit rien sur les conséquences néfastes qu'aurait l'exploitation de cette décharge sur la nature et sa biodiversité. Nous sommes habitués à ce type de lobbying voulu par les entreprises qui ne cherchent qu'à réaliser des profits. A les écouter, ce sont des philanthropes... Mais les porteurs du projet pourront dire ce qu'ils veulent, ils ne nous feront pas changer d'avis. »

L'un des principaux espoirs de ceux qui entendent exploiter ce centre

d'enfouissement réside dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Valois qui, en quelque sorte, s'imposerait au plan local d'urbanisme (PLU) des communes membres de cette intercommunalité. Autrement, ce SCoT permettrait de contourner l'opposition des élus d'Ormoy-Villers, par exemple. Manque de chance pour eux, le ROSO a déposé un recours devant le tribunal administratif contre ce fameux SCoT. « Il y a de cela trois semaines, affirme Didier Malé. Les préconisations de ce schéma ne vont pas dans le sens de la protection d'un site aussi remarquable que celui du Bois du roi ! »

F. Nd



Le buffet était de qualité. Histoire de mettre en avant les produits des plus naturels. Et de faire bonne impression jusqu'au bout.